



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 12.06.2025

Séance du **MARDI 17 juin 2025**
19 H 30

Nombre des conseillers
élus : 15
Conseillers en fonction :
15
Conseillers Présents :
9 + 5 proc

Sous la présidence de Mme Patricia MOMPER, Maire.

PRÉSENTS : PRÉSENTS : Mmes et Mrs Patricia MOMPER- Maire –
Jean-Claude FELD – Kathie JUNG - Jean-Pierre LESER - Adjoint
Joëlle BECK - Perrine MEGEL - Alfred KELLER – Guy ALBRÉCH –
Virginie FELD

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 057-215703406-20250617-DCM17062025B2-DE



PROCURATIONS : - M. Julien PYTKIEWICZ - Mme Aurore HOLZER –
Mme Félícia DI SALVO - M. Frédéric LEDIG - M. Denis HESSE

ABSENT NON EXCUSE : M. Dominique MEYER

2B. ARRET DU PROJET D'ELABORATION DU PLU

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration du PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2. ;

VU la délibération en date du 14 décembre 2021 prescrivant l'élaboration du PLU ;

Vu l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.153-12 en date du 03 octobre 2023 ;

VU la délibération en date du 17 juin 2025 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-12, L.103-2. et L153-33

- Entendu l'exposé de Madame le Maire,

- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes ;

Considérant que le projet d'élaboration du P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Arrête le projet d'élaboration du PLU de la commune d'Hundling tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU.

* à la commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers

* aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'État.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

Suivent les signatures.

Le Maire :
Mme Patricia MOMPER



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 12.06.2025

Séance du **MARDI 17 juin 2025**
19 H 30

Nombre des conseillers
élus : 15
Conseillers en fonction :
15
Conseillers Présents :
9 + 5 proc

Sous la présidence de Mme Patricia MOMPER, Maire.

PRÉSENTS : PRÉSENTS : Mmes et Mrs Patricia MOMPER- Maire – Jean-Claude FELD – Kathie JUNG - Jean-Pierre LESER - Adjoints Joëlle BECK - Perrine MEGEL - Alfred KELLER – Guy ALBRECH – Virginie FELD

PROCURATIONS : - M. Julien PYTKIEWICZ - Mme Aurore HOLZER – Mme Félicia DI SALVO - M. Frédéric LEDIG - M. Denis HESSE

ABSENT NON EXCUSE : M. Dominique MEYER

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 057-215703406-20250617-DCM17062025A1-DE

2A. Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLU

Madame le maire, rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

« Moyens d'informations prévus » :

- parution dans la presse ;
- affichage ;
- bulletin municipal ;
- site de la commune et Panneau Pocket ;
- exposition évolutive ;
- organisation de 2 réunions publiques avec distribution de flyers à chaque foyer les 18 mars 2024 et le 24 juin 2024
- balade urbaine

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- mise à disposition du public en mairie et tout au long des études d'un registre à feuillets non mobiles numéroté et tamponné par la mairie sur chaque observation de toute personne intéressée qu'elles soient envoyées par mail ou écrite sur places, aux jours et heures d'ouvertures habituels de la mairie avec explication de la situation par le Maire ou son Adjoint.

Le bilan de cette concertation annexé à cette délibération fait apparaître onze remarques écrites (inscriptions directes ou reçues par courrier ou par mail) dans le registre de concertation.

Le Conseil Municipal.

VU la délibération en date du 14 décembre 2021 prescrivant l'élaboration du PLU ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables prévu par l'article L.153-12 en date du 03 octobre 2023 ;

VU l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015
du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du code
d'urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 057-215703406-20250617-DCM17062025A1-DE

Vu le bilan présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Prend acte de ce bilan concertation, et décide de poursuivre la procédure d'élaboration du
PLU de la commune.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Moselle, accompagnée des
dossiers nécessaires à la consultation des services de l'État.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

Suivent les signatures

Le Maire :
Mme Patricia MOMPER.

